

M. FOSTER : J'en appellerai à César. Telle a été, toutefois, la ligne de conduite suivie sans relâche ; tels étaient les arguments dont on se servait. Je désire attirer l'attention de l'honorable ministre sur un fait qu'il ne peut ignorer ni laisser passer sous silence, en sa qualité de ministre responsable. Il nie l'assertion qu'il ait manqué à sa parole et violé ses engagements. Il a cependant carrément violé un engagement qu'il a pris de ce côté de la Chambre envers le parlement et envers le pays. Quand il a proposé de remettre à six mois l'adoption du bill réconciliateur, quelle était la position prise par l'honorable ministre ? Je ne lirai pas tout son discours, mais j'en donnerai l'esprit, et le voici : Que cette affaire est plus qu'une question de droit, que c'est une question de préjugés, d'opinions, de sentiments, que l'on ne peut conclure un peuple par la force, mais que l'on peut arriver à faire quelque chose en lui démontrant que l'acte est raisonnable. Il a affirmé que le peuple ne comprenant pas cette question ; il a demandé une enquête sur les faits, disant que le peuple ne connaissait pas les faits. Il a demandé, en cette Chambre, qu'une commission fut nommée pour s'enquérir de tous les faits, avant de prendre une mesure quelconque. Pourquoi ? Pour son instruction, pour la même ? Non ; pour l'éducation du peuple de ce pays, pour l'éducation des protestants, spécialement, car a-t-il dit, "j'ai plus d'influence parmi les protestants d'Ontario que n'en a le gouvernement actuel ; mon vieil ami, sir Oliver Mowat est le champion des écoles séparées dans l'Ontario ; j'irai le voir et quand tous les faits seront connus nous les soumettrons au peuple en lui faisant voir jusqu'à quel point notre projet de rétablir les écoles séparées est raisonnable. Et l'honorable ministre a engagé sa parole d'honnête homme et comme chef de son parti, à l'effet que la première chose qu'il ferait serait de nommer une commission sous la présidence de sir Oliver Mowat, pour s'enquérir minutieusement de tous les faits concernant cette question et les annoncer au peuple. L'honorable chef du gouvernement l'a-t-il fait ? Il n'a tenu aucun compte de sa promesse solennelle. Aussitôt que les élections ont été terminées et que sa promesse eût produit son effet, il a cessé de croire que la meilleure manière de régler la question pour le pays serait de faire une enquête générale sur tous les faits, que sir Oliver Mowat devait être nommé chef d'une commission d'enquête, ou que lorsque les faits seraient divulgués ils produiraient sur l'esprit des protestants une telle impression qu'elle leur ferait voir la justice d'une mesure tendant à rétablir le droit pour la minorité du Manitoba, d'avoir ses écoles séparées. Il ne fit rien dans ce sens. L'honorable ministre et le gouvernement du Manitoba se sont entendus et ont réglé la question. Quelle question ont-ils réglée ? Celle de l'avantage du parti, entre lui-même et le gouvernement Greenway. Voilà ce qu'il a réglé.

M. DOMVILLE : Avec beaucoup de succès, tout de même.

M. FOSTER : Avec beaucoup de succès ; le ministre de l'Intérieur est là, et mon honorable ami est là.

M. FRASER : Et vous êtes là, aussi.

M. FOSTER : Et je suis heureux de dire que je suis ici, et les honorables messieurs de la droite savent que j'y suis.

M. DOMVILLE : Et vous y resterez.

M. FOSTER : Et peut-être l'honorable député de King (M. Domville), s'il consent seulement à modérer son exubérance, saura-t-il aussi que je suis ici. J'allais dire que ce que cet honorable ministre a promis au pays c'est d'obtenir un exposé complet des faits et de le transmettre au peuple, afin de porter des protestants à consentir au rétablissement des écoles séparées de la minorité du Manitoba. Mais l'honorable ministre s'est entendu avec l'une des parties sans consulter l'autre. Ainsi, A B et C sont trois personnes. A se rend chez B et lui dit : il existe entre nous un contrat en vigueur depuis vingt ans, d'après la teneur duquel j'ai certains droits et privilèges, vous avez aujourd'hui annulé ce contrat. B répond : Du tout, je nie l'existence d'un tel contrat. A lui réplique : ce contrat existait, mais si vous le niez, je porterai l'affaire devant les tribunaux ; ils portent cette affaire devant les magistrats et jugement est rendu, alors A se rend chez B, et dit : les tribunaux décident que vous avez le droit absolu d'annuler le contrat mais que, en même temps, je puis jouir de certains privilèges pendant vingt ans, lesquels m'étaient garantis, d'après ma croyance et d'après la croyance générale, par les stipulations du contrat ; conséquemment, j'ai droit d'en appeler à un tribunal supérieur pour le redressement de mes griefs. A porte son appel aux pieds de C. C dit à la personne lésée de se retirer de l'affaire pendant que lui-même et B s'allient pour faire un petit règlement qui leur soit favorable à tous deux, sans s'occuper de la personne dont les intérêts ont en premier lieu été lésés et qui avait obtenu une décision en sa faveur. Et mon honorable ami (M. Laurier) appelle cela un règlement.

M. LARIVIÈRE : A en a (à C) assez.

M. FOSTER : Oui A en a (à C) assez.

M. SOMERVILLE : Vous en avez tous assez.

M. FOSTER : Cela me rappelle que le parti libéral se démoralise partout. Il quitte une mauvaise besogne pour s'attacher à une autre. Par exemple, dans le comté de Wright, le parti libéral a sacrifié Devlin pour se délecter de Champagne. Mais voici un calembour impardonnable, M. l'Orateur, et je n'en ferai jamais d'autre pareil.

Mon honorable ami (M. Laurier) appelle cela un règlement, et cependant il dit que ce n'est qu'un à-compte et le Solliciteur général dit que lui-même et le premier ministre considèrent la question comme n'étant pas définitivement réglée, mais encore ouverte. Pour me servir des paroles appliquées par le premier ministre à mon honorable ami (sir Charles Tupper), il a eu l'audace d'accuser le parti libéral-conservateur d'avoir détruit la paix, l'harmonie et la bonne entente entre les citoyens de ce pays durant les derniers cinq ou six ans. Quand l'on consulte les annales de l'histoire, cette proposition paraît trop absurde pour qu'elle mérite qu'on sacrifie une seule minute à la réfuter. Le clair exposé de faits que j'ai soumis démontre, à l'évidence que le parti libéral a commencé cette œuvre, qu'il l'a continuée et que les hommes qui péroreront maintenant avec tant de véhémence en faveur de la paix et de l'harmonie sont les mêmes qui ont fait usage des expressions les plus outrées, il y a deux, trois, quatre et cinq ans. Il serait à